Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du TESTET

13 rue du Mai 81600 Gaillac Email : <u>collectiftestet@gmail.com</u> http://www.collectif-testet.org



Gaillac, le 27 août 2014

Monsieur Thierry Carcenac Président du Conseil Général Hôtel du Département 81 013 Albi Cedex 9

Copie:

Ségolène ROYAL, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie Roland FOISSAC, Vice-président du Conseil Général en charge de la démocratie participative

Monsieur le Président,

Malgré nos nombreux courriers vous appelant à être transparent sur les éléments essentiels qui justifient, selon vous, le projet de barrage de Sivens, nous n'avons toujours pas reçu les réponses aux questions suivantes posées clairement dans notre courrier du 28 février 2014 (ci-joint) :

Quels sont les besoins qui justifient aujourd'hui 434 000 m3 d'eau pour la salubrité?

Quelle est l'étude qui justifie un soutien d'étiage du point de vue de la vie aquatique et qui compare, de fait, les impacts positifs et négatifs du barrage de Sivens sur la qualité écologique du Tescou ?

Quelle est la surface irriguée concernée par le barrage de Sivens et qui sera plafonnée comme vous l'affirmez ? Comment est-elle répartie sur le territoire, sur le parcours du Tescou ?

Combien d'agriculteurs s'engagent aujourd'hui à acheter de l'eau du barrage de Sivens et pour combien d'ha ? Quels sont les types de cultures concernées (en hectares ou en proportion) ?

Comment le volume d'1.5 Mm3 est-il justifié?

Pourquoi, en 2007, le Conseil Général a-t-il fait le choix de réaliser un barrage d'un tel volume plutôt que de mettre en œuvre, d'abord, des mesures d'économies d'eau et une optimisation des 184 retenues collinaires existantes ainsi que leur mise en conformité avec la DCE 2000 à propos des débits réservés ?

Combien sera facturée l'eau au m3 ? Quel est le montant estimé de la participation des irrigants au coût de fonctionnement ?

.../...

Suite aux nouveaux engagements du Conseil Général sur les mesures environnementales, à l'actualisation du prix d'achat des terres agricoles et du coût des travaux, quel est le montant actualisé du coût de l'investissement ?

## Quel est le montant actualisé du coût de fonctionnement sur 20 ans ?

Il ne nous semble pas déraisonnable de considérer que le Conseil Général doit apporter des réponses à ces questions afin de rendre des comptes sur l'utilisation de l'argent public et des ressources naturelles. Comme chaque citoyen tarnais, et plus largement chaque contribuable, nous pouvons revendiquer l'application de ce droit inscrit dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. D'autant plus que, dans la Charte de la Participation adoptée par le Conseil Général, il est affirmé que la participation des citoyens « permet une meilleure prise en compte de l'intérêt général et des aspirations particulières ».

Il nous paraît légitime que des citoyens membres d'associations agréées et qui étudient ce projet avec rigueur puissent exposer leur point de vue lors d'un débat contradictoire et équitable. Dans nos précédents courriers, nous avons détaillé les événements qui se sont déroulés depuis les enquêtes publiques et qui justifie que le Conseil Général vienne expliquer au public pourquoi il poursuit ce projet.

Sans attendre l'épuisement des recours au fond déjà déposés contre les arrêtés préfectoraux, le Conseil général et son maitre d'œuvre, la CACG, planifient, dès septembre prochain, le déboisement irréversible d'une des zones humides majeures du département du point de vue de la biodiversité. Des forces de l'ordre disproportionnées sont envoyées sur le terrain pour mater une opposition légitime pour faire appliquer l'Etat de droit dans le Tarn comme il l'est appliqué dans le cas du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.

Face à une telle attitude, nous n'avons d'autre choix que de lancer une grève de la faim collective afin d'obtenir que des pratiques réellement démocratiques, en cohérence avec la Charte de la Participation adoptée par le Conseil Général, soient enfin mises en application sur ce projet. Les grévistes poursuivront leur grève de la faim jusqu'à l'obtention d'un débat public contradictoire avec le Conseil Général permettant d'obtenir des réponses précises aux questions rappelées ci-dessus.

La grève de la faim commencera ce midi devant la Maison du Département. Nous sollicitons auprès de vous une rencontre afin de vous exposer de vive voix nos demandes et, plus largement, la nécessité d'un moratoire du projet afin de ramener la sérénité sur la vallée du Testet.

Comptant sur une réponse positive de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif "Sauvegarde de la zone humide du Testet", Ben Lefetey